

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2025

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 28 Votants : 35 Suffrages exprimés : 35 Vote Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf décembre à onze heure, le Comité Syndical s'est réuni à BESSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, Président. Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Alain CARALP, Pierre CROS, Jean-Charles DESPLAN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Michel HERAIL, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Jacques MAURAND, Robert MENARD, Didier MICHEL, Jacques MONCOUYOUX, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARRO, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Sébastien SAEZ, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON, conseillers syndicaux Présent suppléant : Monsieur Bernard SAUCEROTTE, conseiller syndical suppléant. Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Mesdames et Messieurs, Gérard ABELLA, Alain BIOLA, Bertrand GELLY, Robert GELY, Michel MOULIN, Stéphane PEPIN-BONNET, Laurence RUL, conseillers syndicaux. Absent excusé suppléé : Monsieur Jordan DARTIER, conseiller syndical. Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames et Messieurs, Jean AUGÉ, Bernard AURIOL, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Gwendoline CHAUDOIR, Laurent DURBAN, Bénédicte FIRMIN, Vincent GAUDY, Rémy GLOMOT, Jean-Michel GUITTARD, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Thierry MAURAT, Sylvain MILLAU, Catherine MONTARON-SANMARTI, Armand RIVIERE, Bérenger SARDA, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, conseillers syndicaux. Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier BRESSON												
Date de convocation 11 décembre 2025													
Date de transmission en sous-préfecture 													
Date d’affichage 													
Délibération N° 2025.14	OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU Rapporteur : Le Président												
Contrôle de légalité	Mesdames, Messieurs, Conformément aux articles L.5211-10 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de la délibération n°2020-21 du Comité syndical en date du 24 septembre 2020 donnant délégation au Bureau du Syndicat Mixte pour la formulation d’avis dans le cadre des procédures d’urbanisme prévues au code de l’urbanisme, je vous rends compte des décisions prises récemment : <table><tr><th>Décision n°</th><th>Object de la consultation</th><th>Demandeur</th><th>AVIS BUREAU DU SCOT</th></tr><tr><td>N°24-B01</td><td>Consultation préalable dans le cadre d’une révision générale du PLU</td><td>SERIGNAN</td><td>Avis réservé (11 réserves)</td></tr><tr><td>N°24-B02</td><td>Consultation préalable dans le cadre d’une révision générale du PLU</td><td>ABEILHAN</td><td>Avis favorable assorti de 3 recommandations</td></tr></table>	Décision n°	Object de la consultation	Demandeur	AVIS BUREAU DU SCOT	N°24-B01	Consultation préalable dans le cadre d’une révision générale du PLU	SERIGNAN	Avis réservé (11 réserves)	N°24-B02	Consultation préalable dans le cadre d’une révision générale du PLU	ABEILHAN	Avis favorable assorti de 3 recommandations
Décision n°	Object de la consultation	Demandeur	AVIS BUREAU DU SCOT										
N°24-B01	Consultation préalable dans le cadre d’une révision générale du PLU	SERIGNAN	Avis réservé (11 réserves)										
N°24-B02	Consultation préalable dans le cadre d’une révision générale du PLU	ABEILHAN	Avis favorable assorti de 3 recommandations										

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

N°25-B01	Consultation préalable dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)	COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMITIENNE	Avis favorable
N°25-B02	Consultation préalable dans le cadre d'une révision générale du PLU	MONTADY	Avis défavorable (7 points d'incompatibilités majeurs)
N°25-B03	Consultation préalable dans le cadre de l'élaboration d'un PLU Intercommunal de la Communauté de Communes (PLUI)	COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANT-MONTS	Avis favorable (10 réserves)
N°25-B04	Consultation préalable dans le cadre d'une modification du PLU	VIAS	Avis favorable
N°25-B05	Consultation préalable dans le cadre d'une révision générale du PLU	VILLENEUVE LES BEZIERS	Avis favorable (4 remarques à lever)
N°25-B06	Consultation préalable dans le cadre d'une révision générale du PLU	TOURBES	Avis favorable (2 recommandations)
N°25-B07	Consultation préalable dans le cadre d'une révision générale du PLU	MONTADY	Avis favorable
N°25-B08	Consultation préalable dans le cadre de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI)	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE	Avis favorable

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **DE PRENDRE ACTE** du compte rendu des décisions du Bureau du Syndicat Mixte SCOT du Biterrois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi délibérés à Bessan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,
Sébastien FREY

